

Répartition de *Gagea villosa* (M. Bieb.) Sweet dans les départements de la Loire et du Rhône

Bernard Germain

Citer ce document / Cite this document :

Germain Bernard. Répartition de *Gagea villosa* (M. Bieb.) Sweet dans les départements de la Loire et du Rhône. In: Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon, 65^e année, n°10, décembre 1996. pp. 314-317;

doi : <https://doi.org/10.3406/linly.1996.11141>

https://www.persee.fr/doc/linly_0366-1326_1996_num_65_10_11141

Ressources associées :

Gagea villosa

Fichier pdf généré le 16/05/2022

Répartition de *Gagea villosa* (M. Bieb.) Sweet dans les départements de la Loire et du Rhône

Bernard Germain

13 rue Auguste Perret, F - 92500 Rueil Malmaison.

Cette note peut exister grâce à l'observation de *Gagea villosa* faite par M. Jean-Marc TISON (F - 38080 L'Isle d'Abeau) sur la commune de Verrières en Forez et surtout grâce à la confiance qu'il m'a accordée en me communiquant le lieu exact de sa découverte. M. Justin GALTIER (F - 42600 Montbrison) et M. Gérard MARET (F - 42600 Essertines en Châtelneuf), en acceptant de me révéler la localisation de leurs propres stations et de les comparer avec les nouvelles, m'ont apporté une aide précieuse à l'élaboration de ce texte. En ce lieu, lors d'une visite faite début mars 1994, mon attention s'est portée sur le type des sols (sableux, sablo-graveleux, ...). Mes déductions, quant à la possible généralisation du type des sols dans des lieux similaires, ont permis la vérification de la présence de *Gagea villosa* dans de nouvelles stations des départements de la Loire, du Rhône, de la Saône et Loire, de la Haute-Loire, de l'Isère, de l'Allier, de l'Ain et de la Nièvre.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE *Gagea villosa*.

Plante de 5-10-(20) cm de hauteur dont les fleurs jaunes et vertes se montrent de fin février à début mai (Sauvain, Loire).

Les fleurs, sur de longs pédoncules, assez nombreuses, 1-12, sont regroupées en un corymbe muni à la base de deux petites bractées velues opposées. Sur les individus de 18-(27) fleurs, les bractées situées à la base de chaque groupe de six ou cinq fleurs sont en position alterne.

Les deux feuilles principales sont plus longues que le corymbe, glabres, repliées en gouttière et recourbées dans la partie supérieure. Elles n'ont pas la même longueur 10-20-(35) cm sur le même individu.

Au niveau des bulbes, la seule observation est la présence d'un groupe de bulbilles sur les individus à deux feuilles. Ce groupe de bulbilles peut se retrouver à différentes hauteurs le long d'une tige florifère. Cette migration doit créer les anomalies suivantes :

- individu avec un groupe de bulbilles apparent au ras du sol (fréquent).
- individu avec un groupe de bulbilles possédant des feuilles, apparent au ras du sol (rare).

- individu avec un groupe de bulbilles (possédant des feuilles) et quelques fleurs, apparent au ras du sol (rare).
- individu avec deux groupes soudés de bulbilles, apparent au ras du sol (très rare).
- individu avec un groupe de bulbilles, collé à une tige fleurie (fréquent).
- individu avec deux tiges fleuries (très rare).
- individu avec une tige fleurie de plus de douze fleurs (assez rare).

PÉRIODE VÉGÉTATIVE.

L'espèce peut déjà s'observer début décembre, avec l'apparition des individus les plus robustes devant fleurir dans l'année. A la mi-décembre suivent en grand nombre les plantes à une et deux feuilles, ou des plantules issues de bulbilles. La période finit fin avril en plaine, à la mi-mai en moyenne altitude (< 500 m) et fin mai à Sauvain (900 m). Ce sont les plantes donnant des graines qui résistent et se voient après ces dates. Les graines sont petites (1 mm de diamètre) et de couleur marron.

Début mars on observe quatre sortes d'individus :

- les plantes à une feuille de moins de 10 cm de longueur. Elles vivent souvent en communautés denses (plusieurs dizaines d'individus par touffe) et peuvent former un gazon.
- les plantes à deux feuilles et tige florifère. Elles sont isolées ou par groupes.
- les plantes à deux feuilles montrant des anomalies. Rares, elles peuvent pourtant représenter la seule expression de sujets adultes dans une station.

PROTECTION.

Gagea villosa, comme toutes les gagées, est protégée au niveau national. Elle ne doit être ni détruite ni arrachée. Et pourtant, par ignorance, elle subit dans ses stations une altération de son feuillage lors de l'épandage d'herbicide. Ce fait apporte une gêne certaine à son observation. Elle en souffre en début de période végétative (feuilles jaunes), mais grâce à sa vigueur, la partie de feuille alors enterrée sortira inaltérée. Des bulbilles sur tiges fleuries récoltées après un traitement ont poussé normalement en culture.

ALTITUDE DES STATIONS.

L'altitude des stations de la Loire va de 265 m à 910 m. L'altitude des stations du Rhône va de 171 m à 675 m. Les stations sont implantées en suivant assez fidèlement le tracé du réseau hydrographique principal.

FLORE COMPAGNE.

Gagea villosa se trouve en compagnie des *Muscari* sp., *Allium* sp., *Ornithogalum umbellatum*, *Holosteum umbellatum*, tulipes et pensées horticoles. Il est à noter que la gagée est atteinte par une maladie dont la spécificité reste à démontrer : elle provoque des nécroses noirâtres qui déforment la plante sans la tuer.

CARACTÈRES DISTINCTIFS.

Pour se familiariser avec *Gagea villosa*, il faut la reconnaître à l'état jeune par ses feuilles. Avec un petit apprentissage elle ne peut être confondue avec aucune autre plante à bulbe (attention toutefois au semis de *Muscari comosum*).

La feuille est marron-noire à la base, en forme de gouttière, lisse à la différence de celle du muscari, très souple. Elle n'est pas dans une gaine, comme celle des aulx. Elle ne présente pas un filet de sève quand on la casse (de préférence à l'extrémité) à la différence de celle des muscaris.

Et surtout cette feuille a un toucher « collant » : elle glisse mal entre les doigts.

SYNONYMES.

Ornithogalum luteum L. ; *Ornithogalum arvense* Pers. ; *Gagea arvensis* (Pers.) Dumort. ; *Gagea arvensis* Roem. et Schult. ; *Gagea villosa* (Bieb.) Duby.

LIEU D'OBSERVATION.

Les stations sont situées à 97 % dans les cimetières des communes citées (voir tableaux) ¹. *Gagea villosa* affectionne les sols sableux profonds des allées et des tombes à entourage maçonné, ainsi que la compagnie des pensées horticoles dans les bacs à fleurs. Nous la trouvons surtout dans les parties les plus anciennes, dans la zone basse d'écoulements des eaux. La reprise des concessions est à court terme une lourde menace (GERMAIN). En dehors des cimetières, nous pensons qu'elle n'est pas si rare, mais c'est une espèce précoce et discrète qui peut passer très facilement inaperçue dans les prairies, et ses fleurs verdissent assez rapidement. De plus elle fleurit très irrégulièrement, alors elle est pratiquement indiscernable du fond vert. Il est fort possible que l'usage des herbicides favorise son expansion et la facilité de sa découverte (par destruction des espèces compagnes) dans les cimetières. Le cas des aulx et des poireaux dans les vignes désherbées chimiquement est bien connu (GALTIER et MARET) (GERMAIN). *Gagea villosa* est une steppique, reconvertie en messicole, puis en rudérale ; en tout cas, pas une

1. L'importante documentation annexée à cette publication est déposée à la bibliothèque de notre société.

prairiale, car elle ne supporte pas la concurrence à l'époque de sa floraison. Pour qu'elle vive dans une pelouse, il faut que celle-ci soit très rase au printemps (ou tondue). D'où le problème de sa survie hors des cimetières : depuis sa disparition des champs et des vignes, elle n'a plus de biotopes favorables, sauf dans les steppes de Haute-Provence et sur quelques bas-côtés de routes. Qu'elle soit favorisée par les herbicides, c'est possible, mais seulement si l'épandage est effectué après le 1^{er} avril (en plaine). A cette date, en effet, les feuilles commencent à jaunir et la sève ne circule plus. Si le désherbage est effectué lors de sa végétation, la gagée est détruite, alors que les *Allium* et *Muscari* qui l'accompagnent manifestent une certaine résistance (TISON).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANNALES DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE LYON, 1882. — *Catalogue de la Flore du bassin du Rhône*.
H. Georg, Lyon, 10^e année, n° 1, p. 700.
CHASSAGNE M., 1956-1957. — *Inventaire analytique de la Flore d'Auvergne et des contrées limitrophes des départements voisins*. Lechevalier, Paris, 2 vol., XL + 458 p. + 542 p.
JOURNAL OFFICIEL du 13 mai 1982, pp. 4 559-4 562.
LEGRAND A., 1873. — *Statistique botanique du Forez*. Théolière, Saint-Etienne, 290 p.
NÉTIEN G., 1993. — *Flore lyonnaise*. Société Linnéenne de Lyon, Lyon, 623 p.